



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante et onzième session

Rome, 4-6 octobre 2016

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES PRODUITS: RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2012-2016 ET PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2016-2019

Résumé

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2012-2016 et présente le projet de Programme de travail pluriannuel du Comité pour 2016-2019. Les programmes de travail pluriannuels élaborés par les organes directeurs de la FAO sont des instruments destinés à améliorer la gouvernance de leurs travaux et la responsabilisation connexe.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- examiner le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2012-2016 et à formuler des recommandations en vue de son amélioration ultérieure;
- examiner et approuver le projet de Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2016-2019, reproduit en annexe au présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boubaker Ben-Belhassen

Secrétaire du Comité des produits

Courrier électronique: boubaker.benbelhassen@fao.org.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr333

I. Contexte

1. À sa soixante-dixième session, le Comité des produits a adopté le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel pour 2012-2016 et a recommandé que des améliorations soient envisagées pour l'élaboration de son Programme de travail pluriannuel pour la période 2016-2019. Le Programme de travail pluriannuel doit permettre d'améliorer l'obligation redditionnelle et la bonne gouvernance des organes directeurs de la FAO. Le présent document a été mis au point en tenant compte des indications du Comité des produits, du Conseil et de la Conférence et il est censé constituer une base pour guider les travaux du Comité durant la période 2016-2019. Comme le précédent Programme de travail pluriannuel, le nouveau projet a été élaboré sur la base du mandat du Comité.

II. Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2012-2016

2. Conformément au Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2012-2016, la Présidente et le Bureau ont facilité des activités intersessions régulières, avec l'aide du Secrétariat. Le Bureau du Comité des produits s'est réuni à six reprises afin de débattre de la suite à donner à la dernière session de cet organe, tenue en octobre 2014, et de préparer la suivante, à savoir la soixante et onzième session du Comité.

3. Lorsqu'il s'est penché sur les amendements qu'il était nécessaire d'apporter à son Règlement intérieur, le Comité, à sa soixante-dixième session, a examiné et approuvé, avec effet immédiat, les amendements qu'il était proposé d'y apporter, tels qu'ils étaient présentés à l'annexe I du document CCP 14/6, auxquels il a ajouté deux modifications de l'article premier, relatif au Bureau.

4. Par ailleurs, le Bureau du Comité a amélioré la gouvernance de cet organe en consultant les groupes régionaux, par l'intermédiaire des représentants régionaux présents en son sein. Cela s'est avéré utile au cours de l'élaboration du projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session du Comité.

A. Stratégie, définition des priorités et planification du budget

5. À sa soixante-dixième session, le Comité des produits s'est penché sur la situation des marchés des produits et sur les questions de politique relatives aux marchés, ainsi que sur les principaux aspects et les priorités de travail concernant les marchés internationaux des produits. Ses orientations et ses recommandations ont fourni une base solide à l'établissement de priorités et à l'élaboration du programme de travail de l'Organisation dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 et du Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015.

6. La Présidente a présenté le rapport de la soixante-dixième session du Comité des produits à la cent cinquantième session du Conseil, en décembre 2014. À cette occasion, elle a insisté sur les recommandations du Comité concernant les priorités techniques qu'il convenait d'intégrer systématiquement dans les nouveaux objectifs stratégiques ainsi que dans les plans d'action et les programmes concernant les travaux futurs de l'Organisation. Les recommandations ont été approuvées sans réserve par le Conseil et figurent dans son rapport final¹.

¹ Rapport du Conseil de la FAO, cent cinquantième session, Rome, 1^{er}-5 décembre 2014.

B. Avis sur les questions de politique et de réglementation

7. Par l'intermédiaire de sa Présidente, le Comité des produits a présenté en temps utile ses recommandations à la trente-neuvième session de la Conférence (3-6 juin 2015). Ces recommandations, y compris celles ayant trait aux domaines de travail prioritaires, ont été approuvées sans réserve par la Conférence et sont reprises dans le rapport de cet organe².

8. Une réunion ministérielle a été organisée le 6 octobre 2014, immédiatement avant la soixante-dixième session du Comité. Elle faisait suite à deux autres réunions ministérielles consacrées à l'instabilité des prix des denrées alimentaires, respectivement organisées en octobre 2012 et en octobre 2013, et a permis de se pencher sur les problèmes liés à la gouvernance des produits. Elle a constitué une excellente occasion pour revoir l'architecture institutionnelle des produits et évaluer son adéquation actuelle aux changements intervenus dans les structures, les politiques et les technologies des marchés. La réunion a servi de forum pour le dialogue sur les politiques et l'échange de vues sur d'importantes questions liées aux marchés des produits. Elle a été présidée par le Président de la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, à savoir le Ministre tunisien de l'agriculture.

9. Le 2 novembre 2015, une séance d'information a été organisée au Siège de la FAO, à l'intention du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), M. Roberto Azevêdo. La manifestation, dont le thème était «Direction Nairobi: l'agriculture dans le cadre des négociations de l'OMC», a offert aux délégués une excellente occasion d'être informés des faits nouveaux s'agissant de différentes questions liées à l'agriculture dans le cadre des négociations menées à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Nairobi en décembre 2015.

10. La nouvelle édition de *La situation des marchés des produits agricoles* (SOCO), sur le thème «Commerce et sécurité alimentaire: trouver un meilleur équilibre entre les priorités nationales et le bien commun», a été lancée le 9 décembre 2015. L'objectif principal du rapport était d'atténuer le clivage des points de vue sur les incidences du commerce des produits agricoles sur la sécurité alimentaire et sur la manière dont il faudrait régir le commerce agricole, de sorte qu'une ouverture accrue aux échanges profite à tous les pays. En apportant des éléments concrets et des éclaircissements sur divers sujets, y compris les relations complexes qui existent entre le commerce et la sécurité alimentaire, l'édition 2015-2016 de *La situation des marchés des produits agricoles* vise à contribuer à un débat plus éclairé sur les choix de politique et à dresser l'inventaire des améliorations qu'il faut apporter dans les processus politiques au sein desquels ces choix sont faits.

11. Comme l'a demandé le Comité à sa soixante-dixième session, le Bureau a créé un groupe de travail chargé d'examiner le fonctionnement du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents et de formuler des recommandations pour l'avenir de celui-ci. Les activités du Groupe de travail ont été menées sous l'autorité générale de la Présidente du Bureau du Comité, Mme Maria Laura da Rocha, ambassadeur du Brésil auprès de la FAO, avec l'appui du Secrétariat. Le Groupe de travail s'est réuni à six reprises entre mars 2015 et mai 2016. Il est convenu d'un certain nombre de recommandations, en vue de leur transmission au Comité à sa soixante et onzième session. On trouvera le rapport du Groupe de travail dans le document CCP 16/9 intitulé «Examen du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents».

C. Planification des travaux et méthodes de travail

12. En ce qui concerne le rapport du Comité des produits, le format des documents et les délibérations de la soixante-dixième session du Comité avaient permis d'élaborer un rapport concis, qui mettait en avant des recommandations spécifiques et axées sur l'action en vue de leur transmission au Conseil et à la Conférence de la FAO.

² Rapport de la Conférence de la FAO, trente-neuvième session, Rome, 6-13 juin 2015.

13. Pendant cette session, le Comité a reçu pour la première fois un rapport intérimaire sur son premier Programme de travail pluriannuel, qui couvre la période 2012-2016. Il s'agissait d'une étape supplémentaire visant à améliorer ses travaux en termes de responsabilisation et d'efficacité de la gouvernance.

14. Le Bureau du Comité, en particulier la Présidente, a entretenu des contacts réguliers et constants avec le Secrétariat, installé au sein de la Division du commerce et des marchés.

15. Le projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session du Comité a été élaboré en étroite consultation avec le Bureau et le Secrétariat. S'agissant du Bureau, la représentation régionale plus équilibrée a encore facilité les interactions avec les différents groupes régionaux et a contribué à la conception de l'ordre du jour.

16. Le Secrétariat du Comité s'est régulièrement réuni avec les secrétariats d'autres comités techniques de la FAO afin d'améliorer la coopération et la coordination, en particulier en ce qui concerne des questions de gouvernance d'ampleur mondiale liées au changement climatique et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

ANNEXE

COMITÉ DES PRODUITS Soixante et onzième session Rome, 4-6 octobre 2016

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2016-2019 DU COMITÉ DES PRODUITS

I. Objectifs généraux du Comité des produits pour 2016-2019

1. Le Comité des produits examine régulièrement les problèmes liés aux produits ayant une dimension internationale et effectue des enquêtes factuelles et interprétatives de la situation des produits dans le monde, en vue d'orienter une action concertée des États Membres et de l'Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail de l'Organisation dans le domaine des marchés des produits agricoles, des questions de politiques agricoles et commerciales et des problèmes naissants liés aux marchés et au commerce. Le Comité donne à la Conférence des avis fondés sur les faits et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

II. Résultats pour 2016-2019

A. Stratégie, définition des priorités et planification du budget

2. Résultat:

L'Organisation a une stratégie claire et des priorités, des programmes, des structures organisationnelles et des budgets bien définis s'agissant des questions relevant du mandat et des attributions du Comité.

3. Indicateurs et objectifs:

- une présentation succincte de l'évolution des marchés et des politiques a lieu durant les sessions ordinaires du Comité des produits;
- une analyse de la situation des produits agricoles à l'échelle mondiale (La situation des marchés des produits agricoles 2015-2016) est examinée par le Comité, à sa soixante et onzième session;
- les recommandations formulées au sujet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont reprises dans les rapports du Conseil de la FAO.

4. Produit:

Un rapport du Comité contenant des recommandations claires, précises et consensuelles sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, qui sont examinées par le Conseil et offrent à ce dernier une base solide sur laquelle fonder ses orientations et ses décisions.

5. Activités:

- examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour la communauté internationale;
- examiner les décisions et les recommandations émanant d'autres instances régionales et mondiales intéressant les produits ainsi que leurs incidences pour les États Membres et la FAO;

- examiner les décisions et les recommandations émanant d'autres organes directeurs et statutaires et sous-comités de la FAO;
- examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité;
- formuler des recommandations claires, consensuelles, opportunes, soigneusement élaborées et applicables sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget, au titre du Cadre stratégique révisé, dans les secteurs qui relèvent des produits et du commerce;
- organiser, le cas échéant, des événements dans les domaines relevant du mandat du Comité.

B. Avis sur les questions de politique et de réglementation mondiales

6. Résultat:

Sur la base des recommandations du Comité et compte tenu des priorités et des spécificités régionales, la FAO, par l'intermédiaire de sa Conférence, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.

7. Indicateurs et objectifs:

- les États Membres bénéficient des délibérations du Comité, en utilisant ses avis et ses recommandations pour orienter leurs activités et leurs politiques au niveau national;
- des recommandations claires et concrètes sur des questions de politique et de réglementation figurent dans les rapports du Comité;
- des recommandations claires et précises sont faites en temps utile par le Comité à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation mondiales dans les secteurs relevant de son mandat;
- des recommandations formulées par le Comité sont reprises dans le cadre d'autres tribunes internationales, en particulier le Forum politique de haut niveau pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

8. Produit:

Des recommandations claires et consensuelles adressées à la Conférence de la FAO sur les cadres, mécanismes et instruments de politique et de réglementation.

9. Activités:

- faire rapport à la Conférence sur les questions de politique et de réglementation mondiales découlant des délibérations du Comité;
- examiner l'état des accords, instruments et processus internationaux pertinents, dans les domaines de compétence du Comité;
- se pencher sur les enjeux, nouveaux et récents, et recommander des politiques et des actions possibles pour les États Membres, la FAO et les autres parties prenantes concernées;
- contribuer à d'autres processus et instruments internationaux, selon qu'il convient.

III. Planification efficace du travail du Comité des produits

10. Résultat:

Le Comité des produits travaille avec efficience et efficacité selon une approche orientée vers l'action et où chacun a sa place en se conformant au plan de travail établi et en appliquant des méthodes de travail améliorées.

11. Indicateurs et objectifs:

- les ordres du jour du Comité des produits sont établis en étroite concertation avec les groupes régionaux, sont ciblés et tiennent compte des besoins nouveaux;
- les rapports du Comité sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes; ils sont mis en temps utile à la disposition des États Membres, du Conseil et de la Conférence;
- les documents du Comité sont mis en circulation dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session;
- des activités et des manifestations intersessions sont organisées sur des questions qui relèvent du mandat du Comité et sont d'une importance particulière et opportune pour la communauté internationale.

12. Produits:

- approbation du rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2012-2016;
- adoption, en 2016, du Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2016-2019.

13. Activités:

- veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des ordres du jour et à la rédaction du rapport final;
- étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, faire un meilleur usage du temps à disposition;
- faciliter la coordination avec d'autres Comités techniques de la FAO, selon qu'il convient.

IV. Méthodes de travail

14. Le Comité appuie ses travaux sur l'examen et l'analyse périodiques des tendances mondiales en matière de marchés des produits, de politiques commerciales et des questions connexes dans le domaine de son ressort. Ses méthodes de travail sont les suivantes:

- contacts périodiques et concertation avec le Secrétariat du Comité des produits hébergé au sein de la Division du commerce et des marchés;
- collaboration avec les organes directeurs de la FAO et les organes statutaires pertinents placés sous les auspices de la FAO;
- liaison avec le Comité du Programme sur des questions de stratégie et de priorité et avec le Comité financier sur des questions financières et budgétaires;
- interaction avec d'autres forums internationaux actifs dans les domaines relevant du mandat du Comité, y compris grâce à la participation éventuelle de membres du Bureau à des réunions et à des manifestations internationales;
- activités ordinaires entre les sessions, avec l'aide du Président et du Bureau du Comité et avec le soutien du Secrétariat;
- promotion et facilitation de la participation des organisations d'agriculteurs, de la société civile et du secteur privé, dans la mesure permise par les règles et règlements de l'Organisation;
- promotion de la visibilité du Comité, y compris en rendant ses recommandations et ses activités plus accessibles dans le cadre des processus de suivi et d'examen à l'échelle mondiale.

15. Les points permanents ci-après figureront à l'ordre du jour des sessions du Comité:

- adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires;
- désignation des membres du Comité de rédaction;

- situation et perspectives du marché des produits à court et moyen termes;
- informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'OMC et les accords commerciaux régionaux;
- rapports des groupes intergouvernementaux sur les produits;
- programme de travail de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés;
- programme de travail pluriannuel;
- élection des nouveaux membres du Bureau;
- organisation de la session suivante du Comité;
- adoption du rapport.

16. Des recommandations relatives à des questions spécifiques de l'ordre du jour de la soixante-douzième session du Comité seront mises au point par le Bureau, en consultation avec les groupes régionaux et en tenant dûment compte des décisions pertinentes prises par les autres organes directeurs de la FAO, ainsi que de l'évolution des processus et instruments internationaux pertinents à l'échelle internationale et régionale s'agissant des produits et du commerce agricoles.